

déposé à la DDCSPP  
le 09/04/2015  
V6

**PREFECTURE DES ARDENNES**  
**Direction départementale de la cohésion sociale et de**  
**la protection des populations des Ardennes**  
**Service santé, protection des animaux et**  
**environnement**

**EARL LACROIX 08400 LIRY**  
**Elevage de poules pondeuses**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Rapport d'enquête**  
**Conclusions et avis du commissaire enquêteur**

Le Commissaire Enquêteur  
Monsieur Gérard ROGER  
5 rue Hippolyte TAINÉ 08330 Vrigne aux Bois

## **PRESENTATION ET CADRE DE L'ENQUÊTE**

Julien, Monique et Dominique LACROIX, cogérants de l'EARL LACROIX à Liry ont sollicité l'autorisation d'exploiter un atelier avicole sur la commune de Monthois.

Le siège social de l'exploitation est situé sur la commune de Liry, l'élevage des poules pondeuses étant situé sur le territoire de la commune de Monthois.

L'élevage existant, créé en 2000, est déclaré au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour un élevage de 29900 animaux équivalent-volailles.

L'EARL LACROIX souhaite porter la capacité de son élevage à 41000 animaux équivalent-volailles en agrandissant le bâtiment existant de 3120m<sup>2</sup> à 4186m<sup>2</sup>, surface nécessaire à l'accueil en système volière de l'ensemble des animaux de l'élevage.

La capacité de l'élevage a été retenue pour être compatible avec la surface de l'exploitation disponible pour absorber l'épandage des fientes produites.

Les installations projetées relèvent donc du régime de l'autorisation des ICPE sous les rubriques 2111-1 et 3660-A et doivent donc faire l'objet d'une enquête publique en application de l'article L553 du code de l'environnement.

L'enquête s'inscrit dans le cadre d'une demande d'autorisation unique déposée par les cogérants de l'EARL LACROIX au guichet unique de la DDCSPP08 sous le N° AU/008/27/06/2014/0002 et concerne le site d'élevage de Monthois ainsi que les zones d'épandage des fientes réparties sur 191 ha sur le territoire des communes de Monthois, Liry, Mont-Saint-Martin, Aure, Grandpré, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure.

Les communes de Marvaux-Vieux, Saint-Morel, Challerange, Savigny sur Aisne, situées à l'intérieur du périmètre de 3km autour du site d'élevage sont également concernées par cette enquête.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations-Service Santé, Protection des animaux et environnement a sollicité Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne le 11 décembre 2014 en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

Par décision N° E14000199/51 du 17/12/2014, le Vice-Président du Tribunal Administratif a désigné (conformément à la délégation du 2/9/2014) :

- ✓ Commissaire Enquêteur titulaire : Monsieur Gérard ROGER
- ✓ Commissaire Enquêteur suppléant : Monsieur Michel ZGAJNAR

## **LE PROJET**

L'EARL LACROIX est une exploitation agricole familiale implantée dans une zone rurale de l'Argonne Ardennaise.

Cette exploitation comprend principalement :

- 221,48ha de terres agricoles consacrées à la polyculture de céréales situées sur les communes de Monthois, Liry, Mont-Saint-Martin, Savigny sur Aisne, Aure, Grandpré, Semide, Sugny et Sommepy-Tahure.

Seuls 191ha (36,96+154.06) seront retenus pour réaliser l'épandage.

Les surfaces non retenues concernent :

- ✓ Le parcours des poules pondeuses
  - ✓ Les parcelles à proximité de maisons (100m), en pente ou éloignées
  - ✓ Les parcelles situées à moins de 35m d'un cours d'eau.
- 
- Un site de fabrication des aliments pour les volailles valorisant les céréales issues de l'exploitation. Les formules ainsi que les compléments minéraux et vitaminés sont définis par la COPAM, fournisseur d'aliments, en fonction de la disponibilité des produits au cours de la saison et des besoins des animaux durant leur cycle de vie.  
Le principal équipement de cet atelier, le mélangeur-broyeur a une capacité de 1T/h et fonctionnera 10h tous les 2 jours.(dimanche exclu).  
Le transfert vers l'élevage se fait par unité de 10T via une remorque attelée à un tracteur.
- 
- Les ateliers des poules pondeuses, d'une surface de 3000m<sup>2</sup> dotés d'un côté du système volière pour 21900 poules et de l'autre de caillebotis pour 8000 poules qui seront remplacés.

Pour atteindre l'objectif de 41000 poules, la surface des bâtiments sera portée à 4186m<sup>2</sup>, dont 200m<sup>2</sup> de stockage et séchage de fientes.

L'ensemble des bâtiments disposera de systèmes volières qui simplifient les travaux de nettoyage et améliorent la qualité de vie des animaux.

Ces bâtiments sont situés à 1,5km du village, à 3km du captage d'eau potable et à 170m du ruisseau le plus proche.

Les fientes produites, évaluées à 615 T/an, seront épandues sur les terres cultivées de l'exploitation selon un plan d'épandage, fonction de la qualité respective des sols des parcelles et des cultures programmées (besoins et calendrier).

Cette opération se substitue à l'épandage d'engrais chimiques.

## **DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° DDCSPP/SV/2015-004, l'enquête a été fixée du 18 février 2015 au 18 mars 2015 avec mise à disposition du public des registres dans les communes de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure.

Le commissaire enquêteur a siégé en mairie de Monthois, siège de l'enquête en vue de recueillir les éventuelles observations les :

- mercredi 18 février 2015 de 9h30 à 11h30
- mercredi 25 février 2015 de 14h30 à 16h30
- mardi 10 mars 2015 de 16h30 à 18h30
- samedi 14 mars 2015 de 9h30 à 11h30
- mercredi 18 mars de 14h30 à 16h30

Auparavant, le 6 février 2015, le commissaire enquêteur a procédé à l'ouverture des registres qu'il a paraphés ainsi qu'au contrôle des affichages, tant dans les mairies des communes concernées que sur l'emplacement prévu pour la réalisation du projet.

Le commissaire enquêteur a rencontré les responsables de l'EARL LACROIX, au siège de l'entreprise à Liry et sur le lieu d'exploitation prévu à Monthois le 6 février 2015, puis au siège de l'enquête à la mairie de Monthois à la fin de l'enquête le 18 mars 2015.

## **CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

Le dossier d'enquête comprend :

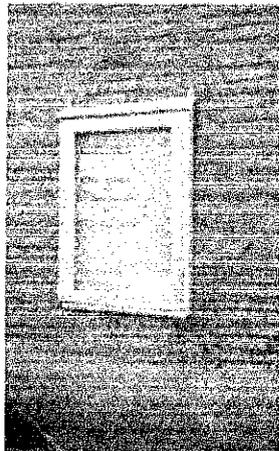
- la décision N° E14000199/51 de Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne désignant Monsieur Gérard ROGER commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel ZGAJNAR commissaire enquêteur suppléant.
- L'arrêté, par délégation de Monsieur le Préfet des Ardennes, de Monsieur le Directeur Départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes, portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par L'EARL LACROIX, relative à l'exploitation d'un élevage de 41000 animaux équivalent-volailles sur le territoire de la commune de Monthois.
- La demande d'autorisation d'exploiter émise par Madame et Messieurs Julien, Monique et Dominique LACROIX, cogérants de l'EARL LACROIX.
- La présentation du projet
- L'étude d'impact
- L'étude de dangers
- La notice d'hygiène et de sécurité.
- L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement au titre des articles L122-1 et suivants du code de l'environnement.

## PUBLICITE-INFORMATION DU PUBLIC

Les **affichages** exigés, dans les mairies concernées et sur le lieu de l'exploitation, ont été réalisés conformément à l'arrêté préfectoral comme en attestent les photos ci-dessous.



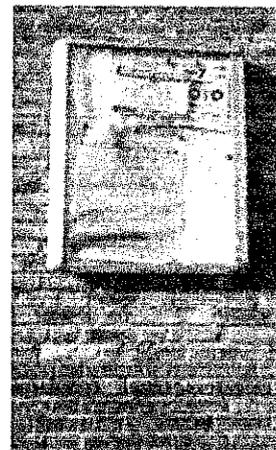
1-DSC\_0029-EARL Lacroix



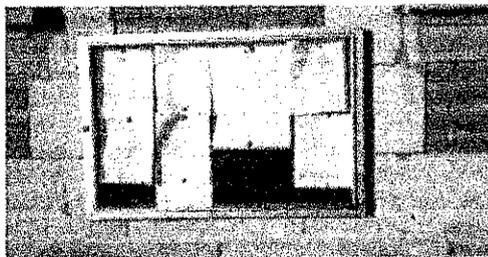
DSC\_0071-Aure



DSC\_0063-Grandpré



DSC\_0072-Marvaux Vieux



6-DSC\_0066-Mairie de Monthois



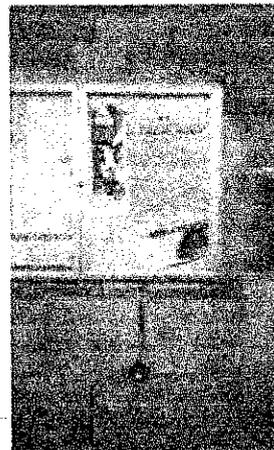
DSC\_0070-Sommepy Tahure



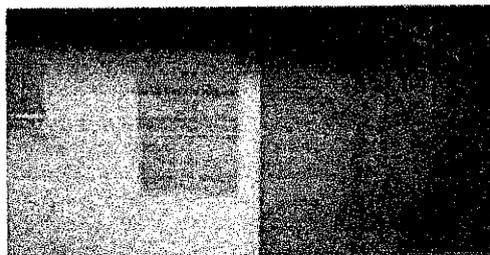
DSC\_0074-Mont Saint Martin



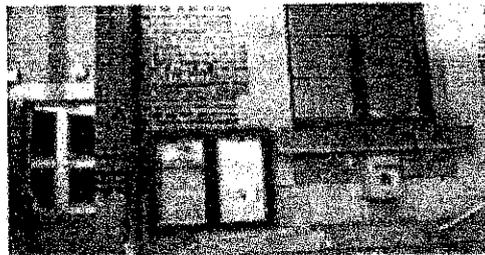
DSC\_0075-Sugny



DSC\_0076-Saint Morel



5-DSC\_0073-Semide



4-DSC 0032-mairie de Liry



2-DSC\_0038-Savigny sur Aisne

L'enquête a fait l'objet d'annonces légales publiées les 27 janvier 2015 et 19 février 2015 dans le journal L'Ardennais et les 30 janvier 2015 et 20 février 2015 dans le journal Agri-Ardenne, donc dans les délais prescrits.

De plus, ce projet a fait l'objet d'un reportage d'1/2 page dans l'Ardennais du 31 janvier 2015, qui décrit fidèlement le projet, le contexte, ses enjeux et l'enquête publique qu'il implique qui donne à toute personne intéressée l'opportunité de s'exprimer.

Ces publications sont jointes en annexes.

---

## ***OBSERVATIONS DU PUBLIC***

Aucune observation n'a été portée sur les 12 registres mis à disposition dans les communes de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure.

Aucune correspondance n'a été reçue dans le cadre de l'enquête, ni par le commissaire enquêteur, ni par le service santé, protection des animaux et environnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes.

Seul le conseil municipal de **Semide**, commune concernée par l'épandage, s'est prononcé sur le projet en émettant un avis **favorable**.

***CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR***

## LE PROJET

L'exploitation agricole EARL LACROIX se compose de :

- 221,48ha situés sur les communes de Monthois, Liry, Mont-Saint-Martin, Aure, Grandpré, Semide, Sugny, Savigny-sur-Aisne et Sommepy-Tahure, exploités en polyculture de céréales et destinées à l'alimentation des 29900 poules pondeuses présentes actuellement,
- un atelier de préparation de l'alimentation des volailles de l'élevage situé à LIRY
- des bâtiments de l'élevage des poules pondeuses situés sur le territoire de la commune de Monthois.

La commercialisation est assurée par une entreprise de SOMMEPY-Tahure.

Les cogérants de l'EARL LACROIX ont le projet de porter la taille de l'élevage à 41000 poules pondeuses sur le même site en augmentant la surface des bâtiments.

La dimension de ce projet implique que l'exploitation relèvera du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du code de l'environnement pour l'activité « Etablissement d'élevage de volailles » dans le cadre des rubriques n°2111-1 et 3660 A de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

## **L'ENQUÊTE**

Cette demande a donc fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 18 février 2015 au 18 mars 2015 conformément à l'arrêté préfectoral DDCSPP/SV/2015-004 du 12 janvier 2015.

Le siège de l'enquête a été situé à Monthois, commune d'accueil des bâtiments de l'élevage, objet du projet d'extension.

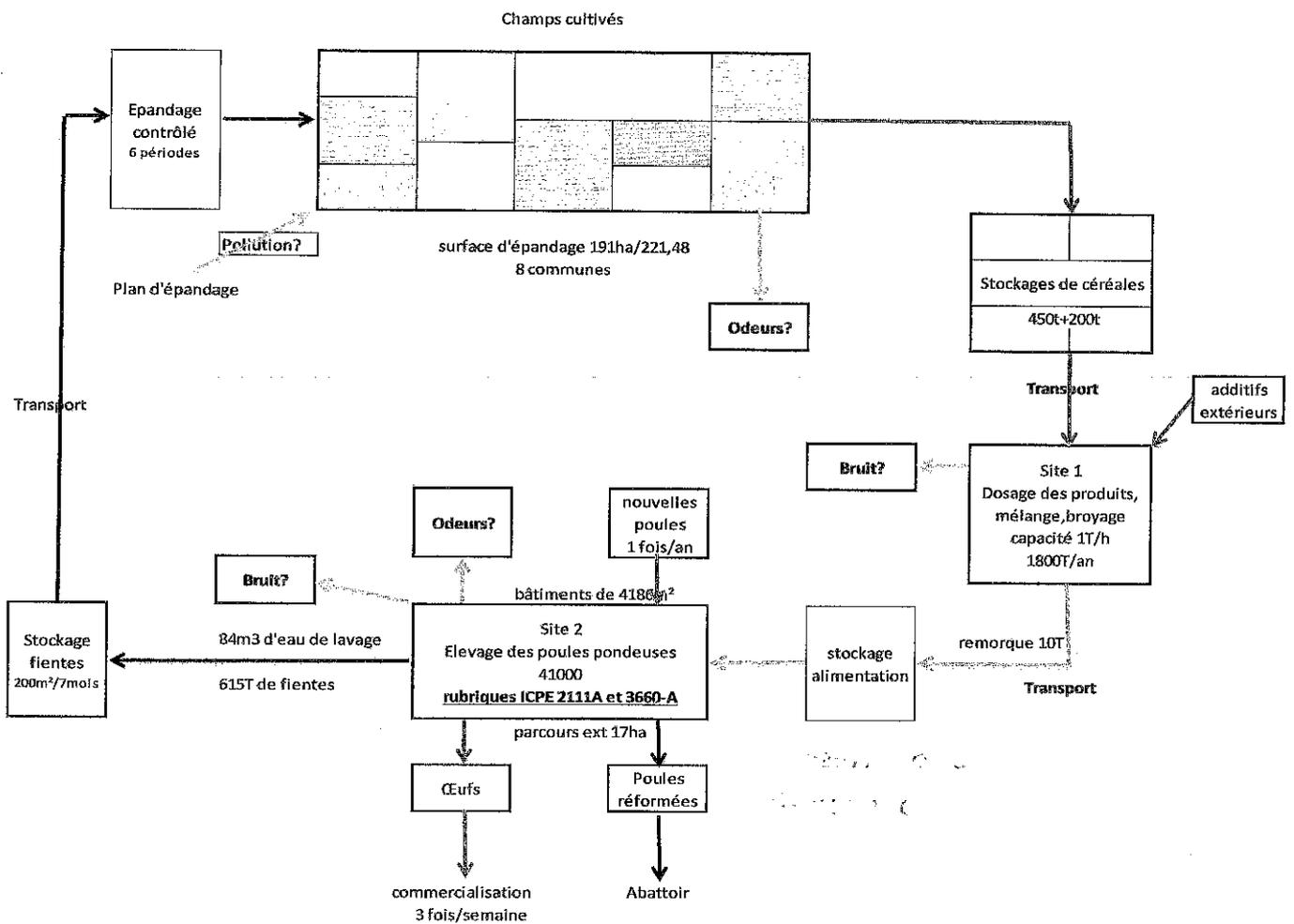
L'ensemble des 12 registres mis à disposition dans les communes concernées par le projet d'extension ou par l'épandage (Monthois, Liry, Mont-Saint-Martin, Aure, Grandpré, Semide, Sugny, Sommepy-Tahure, Marvaux-Vieux, Saint-Morel, Challerange, Savigny sur Aisne) sont restés vierges de toute observation et aucun courrier n'a été transmis au commissaire enquêteur.

On ne peut pas considérer qu'il y a eu déficit d'information, ni désintérêt du public pour ce projet :

La population de cette région est proche des activités agricoles d'une part et l'installation existante comptant 30000 volailles est bien connue et intégrée au milieu économique local d'autre part.

## BILAN ENVIRONNEMENTAL

### SCHEMA DU PROCESSUS DE PRODUCTION EARL LACROIX



Le schéma du processus de l'exploitation ci-dessus montre un cercle vertueux du fonctionnement où les apports extérieurs sont limités aux produits destinés à ajuster les formules de l'alimentation en fonction des besoins des animaux.

Les risques pour l'environnement y apparaissent et sont constitués par :

- les bruits émis au niveau du broyeur et de l'élevage, dont les mesures et les conditions d'utilisation ont montré qu'il n'y aurait pas de dégradation par rapport à la situation actuelle qui est acceptable.
- Les odeurs émises au niveau de l'élevage que nous n'avons pas constatées à l'extérieur des bâtiments et lors de la phase d'épandage des fientes,
- une pollution des sols par un épandage éventuellement mal maîtrisé sur une zone sensible,
- Les phases de transport.

Cette phase d'épandage a bien été traitée dans l'étude d'impact comme ***une phase critique***.

Les paramètres qui ont conduit à la définition de ce plan d'épandage sont relatifs à :

- la situation et configuration des parcelles : distance des habitations, distance des ruisseaux et zones humides, pentes,
- la qualité des sols de chaque parcelle, analysée de façon à déterminer les besoins à apporter,
- les types de cultures envisagées et les exigences qu'elles impliquent
- le calendrier, fonction des cycles des cultures,
- les moyens mis en œuvre qui permettent un dosage précis des quantités déposées et l'enfouissement rapide pour éviter les émanations prolongées.

Cette phase est donc bien maîtrisée par l'exploitant, d'autant qu'elle est déjà opérationnelle et n'a fait l'objet d'aucune observation au cours de l'enquête.

Les autres critères restent dans les limites d'une activité agricole intégrée à son milieu, le risque sanitaire est suivi avec l'assistance des services vétérinaires, les risques d'incendie ou liés aux installations électriques sont également maîtrisés et font l'objet de contrôles réguliers.

Nous avons également noté l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement qui n'émet pas d'observation significative négative sur le projet.

Sur la base de ces conclusions, le commissaire enquêteur émet un :

**AVIS FAVORABLE**



A Vrigne-aux-Bois, le 3 Avril 2015

Le commissaire enquêteur,

Gérard ROGER

# ANNEXES

de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations - Service santé, protection des animaux et environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif à la demande d'autorisation présentée par l'EARL LACROIX pour l'exploitation d'un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois

En application des dispositions du Code de l'Environnement, une enquête publique est ouverte du 18 février au 18 mars 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSP/SV/2015-004 du 12 janvier 2015 sur la demande présentée par l'EARL LACROIX, 2, rue de l'Eglise à Liry (08400) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés, en Mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Moré, Challengerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51), aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddcsp-spae@ardennes.gouv.fr

M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraitée, domicilié 5, rue Hippolyte Taine à Vigne-aux-Bois (08330), désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera en Mairie de Monthois, siège de l'enquête, afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mercredi 18 février 2015 de 9 h 30 à 11 h 30,
- mercredi 25 février 2015 de 14 h 30 à 16 h 30,
- mardi 10 mars 2015 de 16 h 30 à 18 h 30,
- samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 11 h 30,
- mercredi 18 mars 2015 de 14 h 30 à 16 h 30

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, domicilié 25, Im passe des Fossés à Fumay (08170) désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

(08400) ou à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations - Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 44, rue du Petit-Bois, BP 60029, 08006 Charleville-Mézières Cedex.

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations des Ardennes.  
Signé : Arthur TIRADO

### ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

EXTRAIT DE DÉCISION DE JUSTICE / Jugement

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE REIMS Dossier n° 13/02160

Par jugement en date du 13 janvier 2015, le Tribunal de Grande Instance de Reims, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de :

Association ROLLER CLUB REIMS (RCR) (numéro SIREN 392.794.989), 40, rue des Capucins - 51100 Reims prise en la personne de son président, Madame Marie-Noëlle BASSO demeurant 5, rue Chanzy - 51600 Ville-en-Selve.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, fait à Reims, le 16 janvier 2015.

Le greffier

### LEGALES



Un contact unique pour communiquer

### D'URBANISME

Par arrêté n° 02/2015 du 9 février 2015, le maire de Noyers-Pont-Maugis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification partielle du PLU (zone UY).

A cet effet, Madame Claire VAN CANNEYT domiciliée au 8, rue de Liesse, Gomont (08190) a été désignée par le Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du lundi 9 mars 2015 au jeudi 9 avril 2015 inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le mardi 9 mars 2015, le samedi 21 mars 2015 et le jeudi 26 mars 2015 de 10 heures à 12 heures. L'enquête publique sera close le jeudi 9 avril à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le maire, R. VIARD



Préfet des Ardennes  
Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations  
Service santé, protection des animaux et environnement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif à la demande d'autorisation présentée par l'EARL LACROIX pour l'exploitation d'un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois

En application des dispositions du Code de l'Environnement, une enquête publique est ouverte du 18 février au 18 mars 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSP/SV/2015-004 du 12 janvier 2015 sur la demande présentée par l'EARL LACROIX, 2, rue de l'Eglise à Liry (08400) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en

commissaire-enquêteur, siègera en Mairie de Monthois, siège de l'enquête, afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mercredi 18 février 2015 de 9 h 30 à 11 h 30,
- mercredi 25 février 2015 de 14 h 30 à 16 h 30,
- mardi 10 mars 2015 de 16 h 30 à 18 h 30,
- samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 11 h 30,
- mercredi 18 mars 2015 de 14 h 30 à 16 h 30.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, domicilié 25, Im passe des Fossés à Fumay (08170) désigné en qualité de suppléant remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la DDCSP des Ardennes ou en Mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Moré, Challengerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51) et consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans les Ardennes » : <http://www.ardennes.gouv.fr> pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Monique LACROIX et MM. Julien et Dominique LACROIX, personnes responsables du projet de l'EARL LACROIX, 2, rue de l'Eglise à Liry (08400) ou à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations - Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 44, rue du Petit-Bois, BP 60029, 08006 Charleville-Mézières Cedex.

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations des Ardennes.  
Signé : Arthur TIRADO

### ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

EXTRAIT DE DÉCISION DE JUSTICE / Jugement

#### ERRATUM PARUTION DU 20 FÉVRIER 2015

Concernant la dénonciation de la garantie financière de 4.673,00 € délivrée le 1<sup>er</sup> juillet 1996 à la société SA DES AUTOCARS FRANCOTTE - Rue du Bidoux - 08320 Vireux-Wallerand et garantissant les activités relatives à l'activité : agence de voyage.

La BANQUE CIC EST, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 225.000.000,00 € dont le siège social est 31, rue Jean

et de la protection des populations

Service santé, protection  
des animaux et environnement

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

relatif à la demande d'autorisation  
présentée par l'EARL LACROIX  
pour l'exploitation d'un élevage  
de 41.000 animaux-équivalents  
volailles sur le territoire de  
la commune de Monthois

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 18 février au 18 mars 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSP/SP/2015-004 du 12 janvier 2015 sur la demande présentée par l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Auro, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51), aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddcsp-spae@ardennes.gouv.fr](mailto:ddcsp-spae@ardennes.gouv.fr)

M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraité, domicilié 5, Rue Hippolyte Taine à Virgny-aux-Bois (08330), désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera en mairie de Monthois, siège de l'enquête, afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mercredi 18 février 2015 de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredi 25 février 2015 de 14 h 30 à 16 h 30
- mardi 10 mars 2015 de 16 h 30 à 18 h 30
- samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredi 18 mars 2015 de 14 h 30 à 16 h 30.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, domicilié 25, Impasse des Fossés à Fumay (08170) désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la DDCSP des Ardennes ou en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Auro, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51) et consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans les Ardennes » : <http://www.ardennes.gouv.fr> pendant un an.

Le Préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Monique LACROIX et MM. Julien et Dominique LACROIX, personnes responsables du projet de l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) ou à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 44, Rue du Petit-Bois, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex.

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015.

Pour le préfet,  
et par délégation,

le Directeur Départemental de la  
Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations des Ardennes,  
Signé : Arthur Tirado.

et de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Service santé, protection  
des animaux et environnement

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

relatif à la demande d'autorisation  
présentée par l'EARL LACROIX  
pour l'exploitation d'un élevage  
de 41.000 animaux-équivalents  
volailles sur le territoire de  
la commune de Monthois

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 18 février au 18 mars 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSP/SP/2015-004 du 12 janvier 2015 sur la demande présentée par l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Auro, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51), aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddcsp-spae@ardennes.gouv.fr](mailto:ddcsp-spae@ardennes.gouv.fr)

M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraité, domicilié 5, Rue Hippolyte Taine à Virgny-aux-Bois (08330), désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera en mairie de Monthois, siège de l'enquête, afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- mercredi 18 février 2015 de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredi 25 février 2015 de 14 h 30 à 16 h 30
- mardi 10 mars 2015 de 16 h 30 à 18 h 30
- samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredi 18 mars 2015 de 14 h 30 à 16 h 30.

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, domicilié 25, Impasse des Fossés à Fumay (08170) désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la DDCSP des Ardennes ou en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Auro, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51) et consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans les Ardennes » : <http://www.ardennes.gouv.fr> pendant un an.

Le Préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Monique LACROIX et MM. Julien et Dominique LACROIX, personnes responsables du projet de l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) ou à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 44, Rue du Petit-Bois, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex.

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015.

Pour le préfet,  
et par délégation,

le Directeur Départemental de la  
Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations des Ardennes,  
Signé : Arthur Tirado.

Sul  
rate  
- Li  
des  
Coc  
pas  
Dér  
cor

AV

Am

AGRICULTURE

# Il veut élever 41 000 poules de plein air

## Éleveurs de poules depuis l'an 2000, la famille Lacroix produit aujourd'hui 8 millions d'œufs par an. Une activité qu'ils veulent développer en augmentant leur poulailler.

**À** côté des élevages industriels qui vont jusqu'à 500 000 poules, ce n'est rien », assure Dominique Lacroix. Certes, sauf que les stermes ne sont pas en cages, bien au contraire : « Nous avons le label d'élevage en plein air », ajoute-t-il. Chaque volaille dispose donc au moins de 4 m<sup>2</sup> pour s'épanouir pleinement.

Assisté par son épouse, Monique, et leur fils, Julien, Dominique Lacroix régit aujourd'hui sur un élevage de 30 000 poules ponduses. Celles-ci produisent en moyenne 8 millions d'œufs chaque année. Une récolte que la famille Lacroix revend intégralement à une société privée, qui s'occupe ensuite de leur emballage et leur commercial-

« C'est un projet de longue haleine, j'obtiens le label, j'obtiens le label, j'obtiens le label... »



Dominique Lacroix va étendre prochainement son bâtiment pour y élever 11 000 poules supplémentaires. C-HH

isation. Installés à Liry, leur poulailler se trouve à la frontière entre Morbihan et Liry. Destinés d'augmenter leur production, ces éleveurs - également certifiés - sont sur le point d'agrandir leur exploitation sur une parcelle de 17 hectares d'herbe en installant deux ex-

tensions à leur actuel poulailler : « C'est un projet de longue date, l'objectif était, dès le départ, d'arriver à 41 000 poules », confie Julien Lacroix. Mais pour dépasser les 30 000 volailles, ces éleveurs ont besoin d'une autorisation complémentaire via une enquête pu-

bliques. Un commissaire-enquêteur tiendra donc une série de permanences pendant un mois en mairie de Morbihan afin de recueillir les éventuelles doléances locales concernant cette extension. Une obligation légale qui n'implique en rien les Lacroix : « La parcelle prévue dans notre demande d'autorisation correspond à l'espace exigé pour 41 000 poules », indique Dominique Lacroix. Tout semble prévu également pour une autre production moins attrayante mais bien réelle : la viande. Une fois les 41 000 volailles regroupées, la quantité ar-

**Des tonnes d'hygiène**  
extremement strictes. Loi française, normes européennes, les éleveurs croient sous la réglementation et notamment en matière d'hygiène sanitaire. Chaque action effectuée dans le poulailler doit être contrôlée dans un registre qui saisit de la venue du vétérinaire au d'un simple coup de doigt. En raison de cet exigence, en particulier, la relation ne peut pas visiter l'élevage de l'exploitation et photographier les 30 000 poules qui s'y trouvent aujourd'hui (Mdl).

rielle prévue de déjections volatiles est estimée à 615 tonnes. Pour cela, les Lacroix vont profiter des travaux pour améliorer la ventilation du poulailler et permettre un meilleur séchage de la fiente avant de la transformer en engrais organique.

Mais avec 41 000 poules, la production annuelle de leur ferme sera de l'ordre des 10 millions d'œufs.

**CAROLINE HENRI RAPPIN**

► Le commissaire-enquêteur siège en matinée à Morbihan : mercredi 18 février de 9h30 à 11h30, mercredi 25 février de 14 h 30 à 16 h 30, jeudi 10 mars de 16 h 30 à 18 h 30, samedi 14 mars de 9 h 30 à 11 h 30 et mercredi 18 mars de 14 h 30 à 16 h 30.

